

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 16 décembre 2025

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mardi 9 décembre 2025, s'est réuni à la salle de réunion, le Petit Fourneau, au Mont-Saxonnex à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : *Commune de CLUSES :* Jean-Philippe MAS, Eric DUCRETTET ; *Commune de MARNAZ :* Chantal VANNSON ; *Commune de MIEUSSY :* Régis FORESTIER, Didier JANCARD ; *Commune de SCIONZIER :* Quentin MONNET, Julien GAL ; *Commune de THYEZ :* Sylvia CAIZERGUES ; *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Jean-Philippe MAS ; Marie-Pierre PERNAT, Christian BOUVARD, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Marc GUFFOND, Roger ROCH, Christian HENON, Sandro PEPIN, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, Quentin MONNET ; *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Véronique GUERIN ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Pascal POCHAT-BARON, Christian RAIMBAULT.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : *Commune de CLUSES :* Jean-Pierre STEYER ; *Commune de MARNAZ :* Hakim BOURAHLA, *Commune de THYEZ :* Sylvain VEILLON ; *Commune de SCIONZIER :* Caroline NIGEN, *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Christophe PAULIN, Jean-Pierre STEYER, Jeanne VAUTHAY, Pierre PERY, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Julien DUSSAIX ; *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) :* Stéphane BOUVET, Jean-Charles MOGENET ; *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Paul CHENEVAL, Antoine VALENTIN ; *Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Lucas PUGIN, Daniel REVUZ.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	24
Pouvoirs :	:	1 – Monsieur Daniel REVUZ a donné pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT –BARON.

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe PERY, Vice- Président

Délibération n° 2025-42

OBJET : **« ADMINISTRATION GENERALE »** – Budget Principal– Approbation de la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2025, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement

Par délibération n° 2025-12 en date du 8 avril 2025, le Comité syndical a approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2025, portant sur le budget principal.

Notre syndicat souhaite mettre fin par anticipation au contrat de location du photocopieur qui nous lie à la société RISO, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026.

En effet, cette location est une dépense importante et notre syndicat a recherché une solution alternative afin de diminuer cette dépense.

Aujourd'hui entre les dépenses de location et de maintenance, le photocopieur actuel coûte 19 500 €/an.

Si nous mettons fin par anticipation à ce contrat de location, la société RISO nous demande de payer les mois restants, augmenté d'une pénalité de 10%. Il en coûterait pour le syndicat de payer environ 22 000 euros.

Une autre société, la société KOESIO, nous a fait une proposition de rachat de ces 22 000 euros et nous propose en parallèle, un nouveau contrat sur 21 trimestres de location de photocopieur.

Pour information, le nouveau contrat de location avec KOESIO coûterait 9 200 €/an au lieu de 19 500 € actuellement.

Cette décision modificative permet d'ouvrir des crédits complémentaires pour verser à RISO les mois restants soit 22 000 euros qui seront intégralement pris en charge par la société KOESIO.

Ainsi, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 – Charges à caractère général, Article 6156 – Maintenance- Fonction 020, d'un montant de 700 euros et à l'article 61358 – Locations mobilières – Fonction 020, d'un montant de 21 300 euros, soit un total de 22 000 euros.

Cette dépense supplémentaire sera financée par l'augmentation des crédits de même montant en recette de fonctionnement, au Chapitre 70- vente de produits fabriqués, prestations services – Article 708778, correspondant à la prise en charge intégrale de ces frais par l'entreprise KOESIO.

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes à cette compétence :

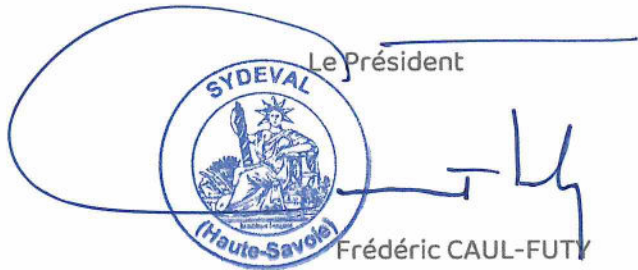
- Approuve cette Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2025, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement du budget principal.
- Vote les crédits correspondants, chapitre par chapitre, dont le détail figure dans le document budgétaire joint en annexe.
- Précise que leur contenu n'appelle pas d'observation particulière.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,


 Jean-Philippe MAS

Le Président


 Frédéric CAUL-FUTY